



PLAQUETTE D'ACCUEIL

Attachés Jeunes Cadres au Statut

UN SYNDICALISME
À MON ÉCOUTE
AUTONOME ET MODERNE

UNSA Cheminots
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
Tél. 01 53 21 81 80 - Fax : 01 53 21 82 36
E-mail : federation@unsa-cheminots.org

Site Internet : www.unsa-cheminots.org

RECRUTEMENT DES JEUNES CADRES

Le jeune cadre est un agent qui a été recruté avec un diplôme de l'enseignement supérieur équivalant à BAC + 4 au minimum.

Son stage d'essai avant commissionnement est de 2 ans et demi.

Les droits sociaux des jeunes cadres sont repris dans le RH 001 « statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel », à l'exception de leur déroulement de carrière pendant leur cursus d'attaché. Le déroulement de carrière des jeunes cadres est repris dans le RH 0292.

PRINCIPE DE BASE DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES JEUNES CADRES

Echelon de recrutement

Le jeune cadre issu d'une formation BAC + 4 est embauché échelon 2. Ses éléments fixes sont valorisés de 4%.

Le jeune cadre issu d'une formation BAC + 5 est embauché échelon 3. Ses éléments fixes sont valorisés de 6%.

Le jeune cadre avec expérience se voit attribuer l'échelon qui aurait été le sien, s'il avait exercé à la SNCF son activité professionnelle (voir annexe 2 du chapitre 2 du RH 001).

Position de recrutement et régularisation

La position de recrutement est essentiellement déterminée par le diplôme obtenu à la fin du cursus scolaire et par les évaluations faites lors du processus d'embauche.

La position de recrutement fixe le niveau de rémunération. Les décisions de changement de positions sont prises par la Direction concernée en concertation avec la hiérarchie du jeune cadre, et à partir de l'appréciation portée par cette hiérarchie jusqu'au point de sortie à l'issue de 4 années de service.

Jeunes Cadres débutants

Points d'entrée Positions	Durée	Points de sortie	
		Mini	Maxi
16	4 ans	F1 21	F1 23
17	4 ans	F1 21	F2 24
18	4 ans	F1 21	F2 25
19	4 ans	F1 22	G1 26
20	4 ans	F1 23	G1 27
21	4 ans	F2 24	G1 28
22	4 ans	F2 25	G2 29
23	4 ans	F2 26	H1 30
24	4 ans	F2 27	H1 31
25	4 ans	G1 28	H1 32

Jeunes Cadres avec expérience significative

Points d'entrée Positions	Durée Mini	Points de sortie
A valoriser en fonction de l'expérience	2 ans 6 mois	En harmonie avec l'équité interne à diplôme et profil équivalents

Lors de la perte du statut d'attaché cadre, l'attribution des positions de rémunération, niveaux et qualifications se fera, comme pour les autres cadres, lors des opérations annuelles de notation.

Grille de rémunération

Qualification	Niveau	Position	2	3	4	5	6	7
A	1	Position						
		Coefficient	204,4	208,5	212,9	217,4	220,0	226,7
B	1	Position	4	5	6			
		Coefficient	212,9	217,4	220,0			
	2	Position	7	8	9	10	11	
		Coefficient	226,7	232,1	242,5	253,4	263,4	
C	1	Position	9	10	11			
		Coefficient	242,5	253,4	263,4			
	2	Position	12	13	14	15		
		Coefficient	273,7	281,9	290,4	299,1		
D	1	Position	13	14	15			
		Coefficient	281,9	290,4	299,1			
	2	Position	16	17	18			
		Coefficient	308,2	317,5	327			
E	1	Position	16	17	18			
		Coefficient	308,2	317,5	327			
	2	Position	19	20	21	22	23	
		Coefficient	342,0	358,4	375,6	393,0	410,1	
F	1	Position	21	22	23			
		Coefficient	375,6	393,0	410,1			
	2	Position	24	25	26	27	28	
		Coefficient	424,6	439,6	460,1	481,4	501,7	
G	1	Position	26	27	28			
		Coefficient	460,1	481,4	501,7			
	2	Position	29	30	31			
		Coefficient	523,0	544,5	569,0			
H	1	Position	30	31	32			
		Coefficient	544,5	569,0	594,5			
	2	Position	33	34	35			
		Coefficient	618,6	637,1	656,3			

Nota : Les nombres de points indiqués dans cette grille permettent de calculer le salaire de base. Celui-ci est égal à : Nombre de point pour une position X par la valeur moyenne du point (réévalué en fonction des augmentations salariales).

L'UNSA, un syndicat 100 % pas pareil

A la SNCF, l'UNSA Cheminots est la 2ème organisation syndicale, tous collègues confondus, et la 1ère chez les cadres.

Ce sont plus de 1 000 délégués du personnel et plus de 100 élus dans les 26 comités d'établissement qui sont à l'écoute de leurs mandants. L'UNSA est présente à vos côtés au quotidien.

Les délégués UNSA sont également majoritairement présents lors des commissions de notation du collègue cadre. Ils défendent au mieux vos intérêts lors de ces réunions concernant votre déroulement de carrière.

L'UNSA Cheminots s'appuie sur un réseau de militants de terrain qui enrichit la prospective fédérale.

L'UNSA Cheminots défend les intérêts de tous les personnels en luttant pour préserver notre statut, notre retraite, nos emplois. L'UNSA Cheminots, syndicat réformiste, est force de propositions lors des négociations des accords collectifs.

L'UNSA est aussi une organisation syndicale interprofessionnelle. Créée en 1993 autour de syndicats très représentatifs dans la Fonction Publique (police, justice, éducation nationale, santé ...), elle est, aujourd'hui, la 4ème organisation syndicale en France.

L'UNSA agit pour gagner la même représentativité dans le secteur privé, ce qui consolidera son fort développement dans les entreprises.

Lors des élections prud'homales en 2008 avec 6,2 % (+ 1,2 %), les 288 788 voix obtenues, ont permis de compter plus de 249 Conseillers Prud'homaux UNSA. Ce sont des experts indispensables en matière de droit du travail.

L'UNSA siège dans les CESR (Conseil Economique et Social Régional) et apporte sa contribution sur la gestion des dossiers TER.

Viens rejoindre l'UNSA Cheminots !

Cette plaquette a pour but de démontrer que des salariés construisent en France, dans les entreprises un nouveau syndicalisme autour d'un slogan :



Je
m'exprime

Libres ensemble, c'est notre façon de reconstruire un mouvement syndical fort, que nous voudrions voir plus uni, plus proche des préoccupations des salariés.

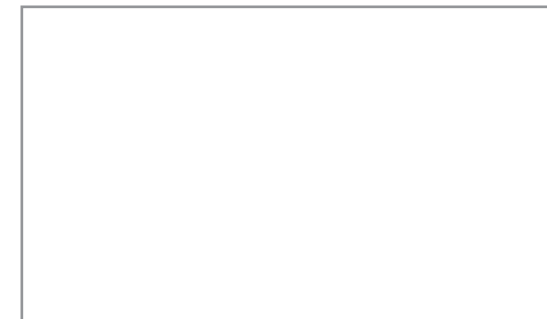
L'autonomie nous a réunis dans une union de syndicats qui informent et défendent leurs adhérents, les laissant libres de leurs actions.

L'UNSA ne sera jamais la courroie de transmission de tel ou tel courant de pensée politique ou religieux. Nous cultivons, avec raison, le A de notre Autonomie.

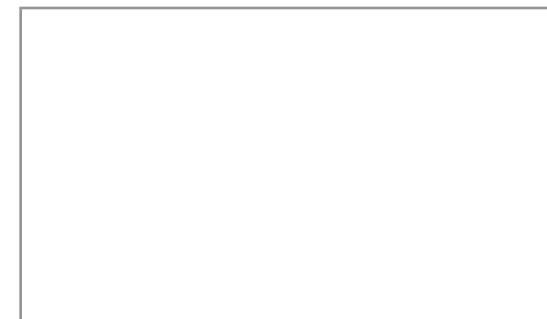


Le montant de nos cotisations n'est pas élevé car elles servent à financer un nombre limité de structures. Cela permet ainsi à chacun de renouer avec une adhésion syndicale sachant, en plus, que 66 % de son montant est déductible des impôts sur le revenu. Rejoignez l'UNSA-Cheminots.

Interlocuteur de l'Etablissement



Interlocuteur Régional



Cette plaquette a été réalisée grâce aux cotisations des adhérents de l'UNSA Cheminots.